



COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC MERIBEL TOURISME

Note de présentation
de la réunion du 28 septembre 2021

Le 21/09/2021

VERIFICATION DU QUORUM

Article R 133-8 du Code du Tourisme

Le Comité de Direction ne peut délibérer que si la majorité de ses membres sont présents (il faut 5 membres présents au minimum pour que le comité délibère).

Pour le calcul du quorum, les pouvoirs ne sont pas pris en compte.

Un membre ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

I. ADMINISTRATION MERIBEL TOURISME

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 28 JUILLET 2021

Mme la Présidente expose :

Le compte-rendu de la séance du 28 juillet a été transmis à l'ensemble des membres du Comité de Direction. Aucune remarque n'a été émise.

→ Je vous invite à approuver le compte-rendu de la réunion du 28 juillet 2021.

→ Vote du Comité de Direction.



MÉRIBEL TOURISME

BP.1 - F 73550 MÉRIBEL – Tél. +33 (0)4 79 08 60 01 - Fax + 33 (0)4 79 00 59 61

www.meribel.net - info@meribel.net

SIRET : 499 818 201 000 18 - APE : 7990 Z

2. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'EPIC MERIBEL TOURISME : EVOLUTION DES ROLES DE LA COMMISSION DES FINANCES, RH, QUALITE TOURISME ET APPEL D'OFFRES

Délibération n° 32/2021

Mme la Présidente expose :

Le Règlement Intérieur de Méribel Tourisme détaille la composition des différentes commissions de travail (article 10.2) ainsi que leurs rôles respectifs (article 10.3) :

- Seuls les membres titulaires du Comité de Direction peuvent être membres d'une commission de travail,
- Toute personne ne faisant pas partie du Comité de Direction peut être convoquée par le Vice-Président aux réunions de la commission concernée en qualité de personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine traité, à titre consultatif et sans voix délibérative.

Les rôles de la « commission des Finances, RH, Qualité Tourisme et Appel d'Offres » comprennent en outre les actions sur la qualité de service, l'expérience et la satisfaction du client à l'échelle de la destination au travers de la gestion de la marque qualité tourisme (article 12).

Je vous propose de compléter les missions de cette commission de travail avec les différents labels entrant également dans le champ de la qualité de service : le label « Famille Plus » et le « Label Méribel » des Propriétaires.

La commission serait ainsi renommée commission des Finances, RH, Qualité Tourisme/Labels et Appel d'Offres.

A noter par ailleurs qu'un référent Famille Plus sera mandaté par M. le Maire parmi les élus lors de leur séance de Conseil Municipal du 21 septembre. Ce référent sera convié à titre consultatif aux réunions de la commission lorsque l'ordre du jour portera sur le Label Famille Plus.

➔ Sur ces bases, je vous invite :

- à approuver l'intégration des différents labels dans le champ d'actions de la commission des Finances, RH, Qualité Tourisme et Appel d'Offres,
- à noter sa nouvelle désignation : « commission des Finances, RH, Qualité Tourisme/Labels et Appel d'Offres »
- à approuver la modification correspondante dans le Règlement Intérieur de Méribel Tourisme,
- à m'autoriser à signer cette nouvelle version, en date du 28 septembre 2021,
- à charger la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des commissions concernées et le Directeur Général, en tous points de son exécution.

➔ Vote du Comité de Direction.

II. AFFAIRES GENERALES

1. EDITIONS MERIBEL TOURISME : AVENANT AU MARCHE DES « IMPRESSIONS » DE MERIBEL TOURISME : AUTORISATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR GENERAL

Délibération n° 33/2021

Le Directeur Général expose :

Les commissions « Communication » et « Appel d'Offres [Finances, RH, Qualité Tourisme/Labels] » se sont réunies en session commune le 12 août 2021 afin de se prononcer sur :

- la modification du marché public des impressions (commission Appel d'Offres),
- la préparation budgétaire 2021/22 (commission Communication).

Le compte-rendu de cette réunion vous a été transmis le 19 août.

La Commission Appel d'offres [Finances, RH, Qualité Tourisme/Labels] a rendu un avis favorable quant à la résiliation du lot 1 du marché portant sur l'édition du guide pratique « Bienvenue » et l'augmentation du lot 2 du marché portant sur les supports print « Coups de Cœur ».



Ces propositions sont argumentées de la façon suivante :

- Lot 1: Résiliation marché public « Bienvenue »: priorisation de la digitalisation de nos communications pour une démarche RSE et une optimisation budgétaire,
- Lot 2 : Augmentation du marché public « Coups de Cœur » par avenant à hauteur de 50% du montant maximum du lot, qui passera de 69.900 € HT à 104.850 € HT : optimisation de nos supports d'information et de communication client sur la période de leur séjour et rationalisation des supports d'édition à destination de la clientèle.

→ Sur ces bases, je vous invite :

- à autoriser le Directeur à signer l'avenant porté au marché public « Impressions » tel que défini ci-dessus ainsi que toute pièce s'y rapportant,
- à charger la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des commissions concernées et le Directeur Général en tous points de son exécution.

→ Vote du Comité de Direction.

2. PLACE DE MARCHE : APPROBATION D'UN TAUX DE COMMISSION POUR LES NOUVEAUX ENTRANTS AU PARTENARIAT SOCIOPROFESSIONNEL 2021/22 DE MERIBEL TOURISME

Délibération n° 34/2021

Mme la Présidente expose :

Les règles de commissionnement appliquées par la Place de Marché ont été arrêtées par délibération n° 38/2018 le 1^{er} août 2018 ; elles sont les suivantes :

CONDITION D'ACCES : <u>Partenaire Méribel Tourisme</u>	
Condition	Participe à tous les projets Méribel Tourisme
Fixe	Adhésion Méribel Tourisme
Commission PDM	5% TTC B2C - C2C 0% B2B 0% GROUPES
(hors frais de service de paiement OSP à 1,5%)	

B2C *Business to Customer : la relation de la vente directe entre un professionnel et un client (le consommateur)*

C2C *Consumer to Consumer : la relation de la vente directe entre un particulier à un particulier*

B2B *Business to Business : la relation entre professionnel (c'est à dire que les clients et prospects sont des entreprises comme : Tour opérateur / agence de voyages)*

La campagne d'adhésion au partenariat socioprofessionnel 2021/22 a été programmée du 26 novembre au 17 décembre 2021 (*adhésion couvrant la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022*) : ainsi et dans l'attente de cette campagne, il est proposé d'ouvrir l'accès de la Place de Marché aux socioprofessionnels non-partenaires de Méribel Tourisme sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 17 décembre 2021, avec un taux de commissionnement fixé à 5% TTC, sous condition expresse d'un engagement à l'adhésion au partenariat socioprofessionnel 2021/22.

→ Sur ces bases je vous invite :

- à approuver le taux de commission de 5% TTC applicable du 1^{er} septembre 2021 au 17 décembre 2021 aux socioprofessionnels non-partenaires de Méribel Tourisme, sous condition expresse de leur engagement à l'adhésion au partenariat socioprofessionnel 2021/22.
- à charger la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des commissions concernées et le Directeur Général, en tous points de son exécution.

→ Vote du Comité de Direction.

3. MARCHE GROUPE « FRAIS DE SANTE ET DE PREVOYANCE » : AUTORISATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR GENERAL :



Délibération n° 35/2021

Le Directeur Général expose :

Le marché groupé « frais de santé et de prévoyance » fait l'objet de notre convention constitutive de groupement de commande qui rassemble les offices de tourisme de Courchevel, Brides-les-Bains et Méribel (délibération n°12/2021 du 28 avril 2021).

Il a été lancé selon la procédure d'Appel d'Offre Ouvert sur les bases suivantes :

- Objet : Groupement de commande frais de santé et prévoyance des offices de tourisme de Courchevel, Brides-les-Bains et Méribel
- Durée du marché : du 1^{er}/01/2022 au 31/12/2026, soit 60 mois ; pas de reconduction
- 2 lots :
 - Lot 1 : Frais de santé : estimé à 271 500€
 - Lot 2 : Prévoyance : estimé à 219 000€Pas de TVA applicable. Montant estimatif basé sur les cotisations salariales et patronales 2020 regroupant les 3 offices de tourisme.
- Publication DCE : 08/06/2021
- MAPA émis le 11/05/21 sur le Dauphiné Libéré
- Dernier délai de réception des plis le 15/07/2021 :
 - Lot 1 : Frais de santé : 6 candidats
 - Lot 2 : Prévoyance : 2 candidats

La Commission Appel d'Offres [Finances, RH, Qualité Tourisme/Labels] se réunira le 27 septembre prochain ; s'agissant d'un groupement de commande, elle comptera 1 membre par office participant - Courchevel et Brides-les-Bains - avec voix délibérative.

→ Ses préconisations vous seront exposées en séance, et vous serez invités à délibérer sur le choix des candidats et à autoriser le Directeur à signer les 2 lots composant ce marché groupé frais de santé et de prévoyance.

III. FINANCES - RH MERIBEL TOURISME

TABLEAU DE BORD BUDGETAIRE 2021 : PRÉSENTATION DU POINT FINANCIER A DATE AU CODIR

Légende :

BP : budget primitif voté le 26 novembre 2020

PREVU : BP +/- décisions modificatives votées en 2021

REALISE : opérations engagées ou liquidées (payées)

1. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE MERIBEL TOURISME

Délibération n° 36/2021

Le Vice-Président de la Commission des Finances expose :

Les différentes commissions de travail de Méribel Tourisme se sont réunies dans l'été pour étudier les budgets prévisionnels 2022 à présenter à la commission des Finances [RH, Qualité Tourisme/Labels et Appel d'Offres] :

- Commission Communication le 13/08
- Commission Promotion le 19/08
- Commission Animation et Evènementiel Touristique le 19/08

La Commission des Finances [RH, Qualité Tourisme/Labels et Appel d'Offres] s'est réunie respectivement les 3, 7 et 9 septembre 2021 pour étudier les budgets proposés par les différentes commissions et finaliser le Budget Primitif 2022.

Le Budget Primitif 2022 - selon la norme comptabilité publique M4 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et sous sa forme analytique - qui vous est

Page 4 sur 8



aujourd’hui soumis pour approbation est à l’équilibre et correspond au cadrage défini avec avis favorable de la commission des Finances [RH, Qualité Tourisme/Labels et Appel d’Offres].

Le BP 2022 s’élève à 3 345 231 € et s’appuie sur les orientations suivantes :

- Subvention communale constante : 2 282 000 €
- Taxe de séjour : 712 500 €
 - Impact prévisionnel crise sanitaire : - 25% soit -237,5 K€ sur une base de 950 K€ (budget 2020)
- Réforme du Partenariat 2021-2022 : 166 K€
 - Impact prévisionnel - 35 % soit une diminution de 89 K€ par rapport au partenariat 2020/21
- Stratégies CAP 2023 et marchés prioritaires :
 - 2021/22 : France / Angleterre / Bénélux / Allemagne / Israël / Suisse
 - 2022/23 : France / Angleterre / Russie

Annexe 1 : BP 2022 - M4

Annexe 2 : BP 2022 Analytique – Section fonctionnement

Annexe 3 : BP 2022 Analytique – Section investissement

→ Sur ces bases je vous invite :

- à approuver le Budget Primitif 2022 selon la norme de comptabilité publique M4 et les montants des chapitres qui le composent,
- à charger la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des Commissions concernées, et le Directeur Général, de sa transmission aux services de la Mairie,
- à charger la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des Commissions concernées, et le Directeur Général, en tous points de son exécution.

→ Vote du Comité de Direction.

2. APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 2022 DE MERIBEL TOURISME

Délibération n° 37/2021

Le Vice-Président de la Commission des Finances, RH [Qualité Tourisme/Labels et Appel d’Offres] expose :

La Commission des Finances, RH [Qualité Tourisme/Label et Appel d’Offres] réunie le 3 septembre a émis un avis favorable sur le tableau des emplois 2022 intégrant les évolutions portées à l’organigramme organisationnel de Méribel Tourisme en 2022.

Le nombre total d’employés sur 2022 est de 44,2 contre 47,7 en 2021, le tableau des emplois 2022 détaille les transferts, suppressions et nouveaux postes :

- 1 transfert : le poste Animation Kenothèque du service Accueil vers le service Animation et Evènementiel Touristique,
- 3 suppressions : 1 poste Chargé de mission labels (temps partiel), 1 poste Agent d'accueil (temps partiel) et 1 poste Agent commercial au service Promotion Commercialisation (temps plein),
- 1 création : 1 poste Référent Accueil en CDI

Annexe 4 : tableau des emplois 2022, le 03/09/2021

→ Sur ces bases, je vous invite :

- à approuver le Tableau des Emplois 2022 en date du 03/09/2021,
- à charger la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des commissions concernées et le Directeur Général en tous points de son exécution.

→ Vote du Comité de Direction.



3. DM N°10/2021 - BP 2021 : DECISION MODIFICATIVE : REGULARISATION DES AIDES SOCIALES PERCUES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE, REGULARISATION DE RECETTES ET MODIFICATION D'IMPUTATION COMPTABLE POUR L'OPERATION MERIBEL GOLF SHOW :

Délibération n° 38/2021

M. le Vice-Président de la Commission des Finances expose :

Cette décision modificative porte sur 4 opérations de gestion distinctes :

1/ REMBOURSEMENT DES COTISATIONS ET AIDES AU PAIEMENT COVID19 :

Le remboursement URSSAF pour les mois de février, mars et avril 2021 s'élève à 77 K€. Ces crédits supplémentaires permettent ainsi de financer la perte de recettes du Partenariat 2020/2021 de 81 K€.

Le solde de 4 K€ est financé par une partie de la taxe de séjour réalisée sur la saison hiver de 2021 et supérieure aux prévisions.

L'impact dans le budget primitif de l'EPIC MERIBEL TOURISME se traduit comme suit :

Section Fonctionnement :

- Une augmentation de recettes du chapitre 013 – Atténuation de charges : _____ 77 534.00 €
- Une augmentation de recettes du chapitre 75 – Autres Produits de gestion courantes d'un montant de : _____ 4 324.00 €
- Une diminution de recettes du chapitre 70 – Produits du Partenariat socio professionnel d'un montant de : _____ 81 858.00 €

2/ REGULARISATION DES RECETTES DE LOCATION DE SALLES :

Il convient d'annuler les recettes prévues au budget 2021 pour la location de l'auditorium non utilisé en raison des contraintes liée à la crise sanitaire et les salles de Mottaret dont la gestion est reprise par la commune.

L'impact dans le budget primitif de l'EPIC MERIBEL TOURISME de se traduit comme suit :

Section Fonctionnement :

- Une diminution dépenses du chapitre 011 – Prestations de services et petit équipement / Auditorium d'un montant de : _____ 4 975.00 €
- Une diminution de recettes du chapitre 70 – Location Auditorium d'un montant de : _____ 4 975.00 €
- Une diminution de dépenses du chapitre 011 / Frais de réception Fête à Fanfoué d'un montant de : _____ 5 000.00 €
- Une diminution de recettes du chapitre 70 – Location des salles de Mottaret d'un montant de : _____ 5 000.00 €

3/ REGULARISATION DES RECETTES SALONS ET WORKSHOP ET DU CLASSEMENT DES MEUBLES :

Il convient de régulariser des recettes supplémentaires sur plusieurs salons, permettant d'abonder d'autant les dépenses en frais d'inscription de ces mêmes salons.

Il est également nécessaire d'anticiper la diminution des recettes du classement des meublés dont le taux de réalisation est au 1^{er} septembre de 32 %.

L'impact dans le budget primitif de l'EPIC MERIBEL TOURISME de se traduit comme suit :

Section Fonctionnement :

- Une augmentation de dépenses du chapitre 011 - Inscriptions Salons / Workshop d'un montant de : _____ 3 605.00 €
- Une augmentation de recettes du chapitre 70 – Remboursement de frais Salons / Workshops d'un montant de : _____ 3 605.00 €
- Une diminution de dépense du chapitre 011 – Lots dotations / Qualité Hébergement d'un montant de : _____ 50.00 €
- Une augmentation de dépenses du chapitre 67 – Annulation Classement meublés d'un montant de : _____ 50.00 €



- Une diminution de dépenses du chapitre 011 :
 - Lots dotations / Plaques Label _____ 2 400.00 €
 - Prestations de services / Maison des propriétaires _____ 2 600.00 €
- Une diminution de recettes du chapitre 70 - Classement meublés d'un montant de : _____ 5 000.00 €

4/ MODIFICATION D'IMPUTATION DE L'OPERATION MERIBEL GOLF SHOW :

L'Office n'est pas l'organisateur de l'opération Méribel Golf Show. Le contrat juridique conclu avec la société organisatrice de l'évènement est un contrat de concession et non de prestations qui fixe la participation à verser par MERIBEL TOURISME. Cette participation est à imputer au compte réglementaire 651 800 « Autres redevances, participations pour concession » en lieu et place du compte 604100 « Prestations de services » utilisé initialement.

L'impact dans le budget primitif de l'EPIC MERIBEL TOURISME de se traduit comme suit :

Section Fonctionnement :

- Une diminution de dépenses du chapitre 011 - Prestations de service Meribel Golf Show d'un montant de : _____ 25 000.00 €
- Une augmentation de dépenses du chapitre 65 - Autres redevances et participation Méribel Golf Show d'un montant de : _____ 25 000.00 €

Annexe 5 : DM n°10/2021

→ Sur ces bases, je vous invite :

- à approuver la DM n°10 du Budget Primitif 2021,
 - à m'autoriser, le Vice-président et les Vice-présidents des Commissions concernées, en tous points de son exécution.

→ Vote du Comité de Direction.

4. DM N°11/2021 - BP 2021 : DECISION MODIFICATIVE : VIREMENTS INTERNES CHAPITRES

M. le Vice-Président de la Commission des Finances expose :

Dans le cadre du suivi budgétaire et afin de répondre aux modifications des affectations budgétaires en accord avec les Vice-Présidents des Commissions opérationnelles, un virement de crédit interne est réalisé dans les budgets respectifs des services suivants :

Modification interne : 011-Charges à caractère général

AET – Service Animation Evènement Touristique

L'annulation de l'opération Noël Russe permet d'abonder le budget de l'opération Opening Hiver pour 10 843 €. Le solde correspond à divers ajustements entre opérations.

- Réaffectation des crédits entre opérations _____ 18 746.00€

DIG – Service Digital

L'achat de prestation de Brand Content d'un montant de 12 K€ est financé par l'économie générée sur l'application mobile de 9,1 K€ et une partie du budget consacré à l'entretien et la maintenance (2,9 K€).

- Réaffectation des crédits entre opérations _____ 12 000.00€

COM – Service Communication

L'édition Bienvenue de cet hiver est supprimée et permet ainsi de libérer 12 000€ qui sont affectés aux relations presse. Il y a lieu également de modifier une imputation comptable des opérations d'insertions presse de cet automne pour 20 000 €.

- Réaffectation des crédits entre opérations _____ 33 380.00€

PMT- Service Promotion Commercialisation

- Réaffectation des crédits entre opérations Salons et workshops _____ 7 367.00€
 Dont un supplément de crédit sur les marchés Inde et Scandinavie)

Le montant global de la modification interne est de 71 493 K€.

Annexe 6 : DM n°11/2021



→ Je vous invite à prendre acte de cette DM.
S'agissant d'un virement interne chapitre, il ne fait pas l'objet d'un vote du Comité de Direction.

5. **INFORMATION SUR LES CONTRATS SIGNES PAR LE DIRECTEUR GENERAL**

Annexe 7 : *Liste des contrats et conventions signés dans le cadre des délégations données au Directeur Général*

6. **INFORMATION SUR LES FRAIS DE REPRESENTATION DE MME LA PRESIDENTE DE L'EPIC**

M. le Vice-Président de la Commission des Finances expose l'état récapitulatif à date des frais de déplacement, mission et réception au 21 septembre 2021 :

Exercice	Budget Primitif	Réalisé
2021 à ce jour	1 733,00 €	336,99 €

IV. **INFORMATIONS OPERATIONNELLES**

Le BP 2022 soumis au vote ce jour tient compte des propositions des 3 commissions de travail ci-dessous.

1. **COMMISSION CONJOINTE COMMUNICATION ET APPEL D'OFFRES** [Finances, RH, Qualité Tourisme/Labels] : **RENDU DE LA REUNION DU 17 AOUT 2021** :

Le compte-rendu de cette réunion vous a été transmis le 19 août 2021.

2. **COMMISSION PROMOTION : RENDU DE LA REUNION DU 19 AOUT 2021** :

Le compte-rendu de cette réunion vous a été transmis le 9 septembre 2021.

3. **COMMISSION ANIMATION ET EVENEMENTIEL TOURISTIQUE : RENDU DE LA REUNION DU 19 AOUT 2021** :

Le compte-rendu de cette réunion vous a été transmis le 27 août 2021.

4. **CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS MERIBEL TOURISME**

Les dates proposées pour l'automne 2021 sont les suivantes :

- CODIR jeudi 21 octobre à 18h
- CODIR jeudi 25 novembre à 18h
- CODIR jeudi 16 décembre à 18h

V. **QUESTIONS DIVERSES**

Pour mémoire : article 12.3 des Statuts de Méribel Tourisme :

« Après épuisement de l'ordre du jour, la parole sera attribuée dans l'ordre des demandes reçues par le Président.

Les questions orales pour lesquelles il est demandé une réponse en séance doivent être présentées au Président au moins deux jours francs avant la séance. A défaut, la réponse pourra être reportée à la prochaine séance ».

